

Dossier Mariage



Dossier Mariage



PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

Pièces à fournir par les futurs époux un mois et demi avant la cérémonie

Les deux futurs époux doivent obligatoirement être présents le jour du dépôt du dossier.

Après étude des pièces, ils peuvent faire l'objet d'une audition, commune ou séparée, conduite par un adjoint au maire de la Ville afin de mesurer la réalité de l'intention matrimoniale et la sincérité des consentements.

Futur(e)
époux(se)

Futur(e)
époux(se)

- Attestation sur l'honneur** (imprimé ci-joint).
- Justificatif d'identité** en cours de validité (fournir l'original et la copie du passeport, de la carte d'identité...).
- Copie intégrale d'acte de naissance** de moins de 3 mois au jour du dépôt de dossier :
 - à la mairie du lieu de naissance pour les personnes nées en France,
 - au service central d'état civil (44 941 Nantes cedex 9) pour les Français nés à l'étranger.Dans les deux cas, indiquer les noms, les prénoms, date de naissance de l'intéressé(e), nom(s) et prénom(s) des parents.
- Justificatif de domicile** : certificat d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer, d'assurance, de gaz, d'électricité, titre de propriété.
- Liste des témoins** (imprimé ci-joint).
Les témoins devant être majeurs, joindre un justificatif d'identité.
- Divorcé(e)** : copie intégrale d'acte de naissance ou de mariage avec la mention du divorce.
- Veuf(ve)** : copie intégrale d'acte de décès du conjoint ou copie intégrale d'acte de naissance avec la mention du décès.
- Certificat du notaire**, s'il est fait un contrat de mariage.
- Enfant(s) du couple** : copie intégrale d'acte de naissance de chaque enfant (amener le livret de famille existant).



Documents supplémentaires, pour les étrangers, à fournir deux mois avant la cérémonie

Les deux futurs époux doivent obligatoirement être présents le jour du dépôt du dossier.

Après étude des pièces, ils peuvent faire l'objet d'une audition, commune ou séparée, conduite par un adjoint au maire de la Ville afin de mesurer la réalité de l'intention matrimoniale et la sincérité des consentements.

Futur(e)
époux(se)

Futur(e)
époux(se)

- Copie intégrale d'acte de naissance et traduction en français⁽¹⁾ de moins de 6 mois au jour du dépôt du dossier.**
- Divorcé(e) :** copie intégrale d'acte de naissance avec la mention du divorce ou copie intégrale d'acte de mariage avec la mention ou copie du jugement étranger et certificat attestant que le jugement est définitif et traduction en français⁽¹⁾.
- Veuf(ve) :** copie intégrale d'acte de décès du conjoint ou copie intégrale d'acte de naissance avec la mention du décès et traduction en français⁽¹⁾.
- Certificat de célibat ou de non remariage si divorce et traduction en français⁽¹⁾ de moins de 6 mois au jour du dépôt du dossier.**
- Certificat de coutume et traduction en français⁽¹⁾ de moins de 6 mois au jour du dépôt du dossier.**
Le certificat de coutume précise les lois du pays d'origine relatives au mariage.
- Justificatif d'identité :** passeport, carte de séjour...
Ces documents peuvent être demandés soit au consulat de votre pays, soit à la commune du lieu de naissance.
Les traductions doivent être faites soit par le consulat, soit par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français.
Une liste des principaux consulats et ambassades sont à votre disposition à l'espace mariages.

⁽¹⁾ Les traductions doivent être faites par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel française, liste disponible auprès du TGI.





Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)⁽¹⁾

.....

Né(e) le à

atteste sur l'honneur⁽³⁾

avoir mon domicile à⁽²⁾
depuis le jusqu'au

avoir ma résidence à⁽²⁾
depuis le jusqu'au

exercer la profession de

ne pas être marié(e)

ne pas être remarié(e)

À le

Signature

⁽¹⁾ Nom et prénom en majuscule.

⁽²⁾ Adresse complète.

⁽³⁾ Cocher les cases utiles.



Attestation sur l'honneur



Je soussigné(e)⁽¹⁾

.....

Né(e) le à

atteste sur l'honneur⁽³⁾

avoir mon domicile à⁽²⁾
depuis le jusqu'au

avoir ma résidence à⁽²⁾
depuis le jusqu'au

exercer la profession de

ne pas être marié(e)

ne pas être remarié(e)

À le

Signature

⁽¹⁾ Nom et prénom en majuscule.

⁽²⁾ Adresse complète.

⁽³⁾ Cocher les cases utiles.





Liste des témoins du mariage



La présence de **deux témoins** au minimum est indispensable à la célébration du mariage.
Les témoins doivent être âgés de 18 ans au moins. Ils sont choisis par les futurs époux.
Le mineur émancipé est admis comme témoin.

1^{er} témoin

Nom :
Prénom(s) :
Profession :
Adresse complète :
Code postal : Ville :

2^e témoin

Nom :
Prénom(s) :
Profession :
Adresse complète :
Code postal : Ville :

3^e témoin

Nom :
Prénom(s) :
Profession :
Adresse complète :
Code postal : Ville :

4^e témoin

Nom :
Prénom(s) :
Profession :
Adresse complète :
Code postal : Ville :

! Cette feuille doit être remplie très lisiblement afin d'éviter des erreurs dans la rédaction de l'acte.



Préparation de la cérémonie



*Mariage en catalan**



Oui

Non

*Choix de la musique**

- Musique personnelle****.....
- 1- La Marche nuptiale**
- 2- A Thousand Years** - Christina Perri (musique du mariage dans Twilight)
- 3- Grande Amore** - Il Volo (musique d'amour italienne)
- 4- Shallow** - Lady Gaga & Bradley Cooper - BO « A star is born »
- 5- Perfect** - Ed Sheeran

* Cocher la case choisie.

** Prévoir 2 clés USB au cas où l'une ne passe pas + CD ok pour salle des mariages Nord + câble téléphone.

Nombre approximatif d'invités :

Dépôt de dossier Mariage

Lorsque votre dossier est complet, vous devez, pour le déposer,
prendre rendez-vous à « l'espace mariages » de l'État civil,
12 rue Pierre Cartelet ou au 04 68 66 30 52.
Jours de rendez-vous : mardi et jeudi uniquement
9 h 00 - 11 h 00 / 14 h 00 - 16 h 00

